



REGLEMENT

Championnat Départemental de Tarn et Garonne

22 janvier 2017

Art.01 Le tournoi est autorisé sous le numéro: **en cours**

Art.02 Le tournoi se déroulera selon les règles en vigueur de la FFBA D (Règlement Général des compétitions), des règlements particuliers de la Ligue Occitanie et du présent règlement. Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement particulier dans l'intérêt de la bonne organisation du tournoi, en accord avec le juge-Arbitre.

Art.03 **Le Juge-Arbitre de la compétition est Didier Hirtzig.** Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un ou plusieurs points du règlement. Suivant le nombre de joueurs inscrits un second juge pourra officier.

Art.04 Tout participant doit être en règle avec la FFBA D et doit être en possession de sa licence pour la saison en cours.

Art.05 Le tournoi est ouvert aux catégories : poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, et vétérans. Les joueurs mineurs à la date du tournoi devront être accompagnés par un adulte responsable (Parents ou Responsable club).

Art.06 Les tableaux proposés sont **le Simple homme, le Simple dame, le Double Homme, le Double Dame, et Double mixte.**

Possibilité d'inscription sur **deux** tableaux. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux si nécessaire selon la méthode qui lui semblera la plus équitable, d'annuler un tableau ou de regrouper plusieurs tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas de dépassement du nombre d'inscrits (100 personnes), les inscriptions sont retenues en tenant compte de la date d'inscription sur le site Badnet ; une liste d'attente sera éventuellement constituée.

Art.07 Le tournoi en simple se déroulera par **poules (et si possible par poule de niveau pour les jeunes)** et les doubles en élimination directe ou en poule si le nombre de participants le permet puis en élimination directe. Des têtes de séries pourront être désignées par le Comité d'organisation. Si nécessaire pour respecter le nombre maximal de matches dans une journée, ou pour respecter un horaire convenable, les demi-finales et finales de certains tableaux pourront être regroupées ou annulées. Si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant, le championnat sera annulé. **Les classements pris en compte seront ceux indiqués dans Poona en date du 8 janvier 2017.**

Art. 08 Le tournoi est organisé avec le logiciel Badnet.

Art.09 La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 11 janvier 2017**. Les tableaux seront constitués le 14 janvier. Les convocations seront envoyées à l'adresse mail du responsable club (via badnet) ou à l'adresse mail indiquée sur le logiciel badnet. Celles-ci seront consultables sur le site de Badnet.

Art.10 Le montant des droits d'engagement est de **10 € par joueur pour 1 ou 2 tableaux**. Le chèque devra être établi, à l'ordre du « Comité départemental de badminton Tarn-et-Garonne ». En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué après constitution des tableaux. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les droits engagés seront entièrement remboursés.

Art.11 L'inscription au tournoi (par les différents clubs) doit se faire **sur Badnet OBLIGATOIREMENT**.

Art.12 Les volants seront fournis par le Comité départemental à partir des demi-finales, ils sont auparavant à la charge des joueurs. Les joueurs auront le choix entre les volants plumes ou plastiques. Les joueurs classés auront priorité sur le choix. Les volants retenus en cas de litige seront :

- Plastique pour les NC
- Carlton GT3 (plume) joueurs classés.

Art.13 Les matchs seront arbitrés par les gagnants en phase de poule, par les perdants en phase éliminatoire.

Art.14 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain, en dehors du temps de pause entre les sets.

Art.15 Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'appel du match suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Art.16 Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants et échauffement compris. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'annonce du match pourra être déclaré forfait par le juge arbitre.

Art.17 Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur du choix de son nouveau partenaire ou de sa non participation. Toute modification d'inscription doit être précisée par mail et confirmée par téléphone aux organisateurs, le juge arbitre validera (ou non) cette demande.

Art.18 Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort fixée au **14 janvier 2017** (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le Comité départemental de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Occitanie de Badminton. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour non-participation déclarée ou constatée (hors cas de force majeure) après le tirage au sort.

Art.19. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque. Il devra revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match.

Art.20 Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Art.21 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), 2 coaches par paire (aux arrêts prévus, et aux emplacements désignés par l'organisation) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Art.22 Si le volant touche un obstacle (plafond, filin, panier de basket, ou autre) à l'engagement, le volant est remis deux fois. Si cela arrive au cours de l'échange, le volant est compté faute.

Art.23 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art.24 Des photos pourront être prises pendant le tournoi et diffusées sur le site internet où dans toutes publications à vocation de mise en avant du club hôte et du Comité départemental. Elles pourront être retirées sur simple demande des intéressés ou des responsables légaux.

Art.25 L'utilisation de cigarettes électroniques est interdite dans la salle de sport.

Bon tournoi à tous.

Le Comité d'Organisation

